INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

DECISION N° 2022-S-11

LA DIRECTRICE DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,

VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L 642-11 et R 642-24,

VU l'arrêté du 29 juillet 2022 nommant Madame Carole LY directrice par intérim de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

VU la décision de nomination de M. Olivier CATROU au poste de responsable du pôle « Agriculture biologique »,

VU l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020,

DECIDE

- ARTICLE UNIQUE -

Délégation de signature est donnée à M. Olivier CATROU, responsable du pôle « Agriculture biologique », à l'effet de signer au nom de la directrice par intérim de l'INAO, et dans les limites de ses attributions, les documents du ressort du dit pôle dans les limites et conditions définies par l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020.

Fait à Montreuil, le 22 août 2022

La Directrice par intérim de l'INAO

Carole LY

INAO
12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE
TEL. +33 (1) 73 30 38 99 / TELECOPIE : +33 (1) 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr